

Enseignants : Frédéric Davoust /Jane Planson

- *L'enseignement des arts plastiques au lycée a pour principe l'exercice d'une pratique plastique construite en relation étroite avec l'élaboration d'une culture artistique. Pratique et culture se nourrissent des postures et formes artistiques léguées par l'histoire et enrichies par celles du XXI^e siècle.*
- *L'enseignement des arts plastiques au lycée nécessite aptitudes, motivation, investissement, qualités décelées par les enseignants ayant en charge les élèves en classe de 3^{ème}.*
- *Conditions d'admission en seconde (désormais 3 h en option facultative + 1h 30 d'enseignement exploratoire « création et activités artistiques » vivement conseillé)*
- *A l'issue de la classe de 3^{ème}, les candidats doivent : Etre admis en classe de 2nde cycle long et avoir manifesté une motivation, une aptitude au travail et de bons résultats dans le domaine des Arts Plastiques.*

L'enseignement de spécialité, série L (5 heures en première et 5 heures en terminale)

- Cet enseignement de spécialité s'adresse aux élèves de la série L exclusivement.
5 heures par semaine en première et en terminale : 2 heures d'approche culturelle et 3 heures de pratique artistique

- La section L prépare à un baccalauréat littéraire ; l'option ARTS PLASTIQUES permet aux élèves de développer et d'approfondir leurs aptitudes et leurs connaissances dans les domaines de l'expression plastique (techniques artistiques, analyse et lecture d'images, photo, vidéo) et de la culture artistique (connaissance des mouvements, des artistes et des concepts artistiques dans les arts visuels et l'architecture).

1) Finalités de la formation

Le Baccalauréat L "Arts Plastiques" offre les débouchés suivants :

- Poursuite d'études à l'Université : nombreuses filières possibles.
- Classes d'Hypokhâgne et Khâgne "L" avec option arts plastiques
- BTS d'Arts Appliqués après une classe de Mise à Niveau Arts Appliqués
- Ecoles d'Arts et de Photographie
- Ecoles Régionales des Beaux Arts et d'Architecture.

2) Déroulement des études

- Ce bac est accessible aux élèves ayant suivi de préférence l'option de 3 heures en seconde (attention à la réforme du lycée qui imposerait désormais 3 heures d'enseignement facultatif avec 1 h 30 d'enseignement exploratoire « Création et activités artistiques » pour poursuivre dans les meilleures conditions en première et en terminale. Il est possible par ailleurs de commencer l'option en 1^{ère} en ayant néanmoins suivi un enseignement artistique de 3 h en seconde.

- L'enseignement de spécialité s'organise autour de 3 grands axes : **L'œuvre et le lieu** en classe de première (le lieu figuré, le lieu comme espace à investir, le lieu imaginé et/ou construit) **L'œuvre et le corps** en classe de terminale (le corps en action, le corps figuré, le corps dans l'espace et le temps, le corps et l'expérience sensible du monde)
- **Épreuves de spécialité au baccalauréat : coeff.6**

- **A-Partie écrite sur la composante culturelle du programme : 3 h 30**

Répondre par écrit à deux questions

- 1- analyse d'œuvre à partir d'un ou plusieurs documents la reproduisant
- 2- choix entre deux sujets concernant différents aspects de la création plastique traités dans le cadre du programme limitatif (cette année : a) Espace, mouvement et son dans la sculpture de la seconde moitié du XXe siècle, b) L'art du jardin, du début du XX e à nos jours ; c) le portrait photographique à partir de 1960: continuité et évolution)

- **B-Partie orale portant sur la composante pratique du programme : 30 minutes**

30 minutes d'entretien (sans temps de préparation) à partir d'un dossier constitué par le candidat en classe de terminale. 10 minutes de présentation puis 20 minutes d'entretien.

Ce dossier se construit autour des entrées sur **le corps**. Au cours de l'entretien, le candidat sera obligatoirement conduit à commenter un ou plusieurs documents relatifs aux œuvres du programme limitatif publié annuellement au B.O de l'Education Nationale.

L'enseignement de l'option facultative (3 h en seconde + l'enseignement d'exploration création et activités artistiques (vivement conseillé), 3 h en première et 3 h en terminale)

- Elle est destinée à tous les élèves, toutes séries. 3 h par semaine : 1 h pour l'approche culturelle et 2 h pour la pratique
- Epreuve du baccalauréat : 30 minutes d'entretien (sans temps de préparation) à partir d'un dossier constitué par le candidat en classe de terminale. 10 minutes de présentation puis 20 minutes d'entretien. Ce dossier prend appui sur 3 questions du programme limitatif : le vitrail (« La parabole du bon samaritain »...) ; mise en espace et mise en scène (Pierrick Sorrin ; œuvre tridimensionnelle et espace public (Giuseppe Penone, « l'arbre des voyelles »)

L'enseignement d'exploration (1 h 30) : création et activités artistiques

Vocation principale : faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels et les activités qui y sont associées ; informer sur les cursus possibles au cycle terminal comme dans le supérieur (IUT, classes préparatoires, universités ...) ; identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus peuvent conduire. Ils ont été conçus, non pour préfigurer une orientation dans une série donnée, mais pour permettre aux élèves de découvrir un domaine intellectuel, d'en identifier les méthodes et les exigences, d'affermir ou non l'intérêt qu'ils suscitent.